

DISPOSITIF D'ÉVALUATION EXTERNE AU SEIN DES ESSMS AVEC LE NOUVEAU RÉFÉRENTIEL DE LA HAS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) relevant de l'article L312-1 du CASF devront réaliser une évaluation de la qualité des prestations reposant sur un référentiel unique élaboré et publié par la Haute Autorité en Santé (HAS) le 10 mars 2022. Ainsi, les évaluations externes et internes telles que connues précédemment n'existent plus, et ce depuis 2021. Cette formation permettra aux participants d'appréhender les enjeux de cette nouvelle évaluation dans le pilotage de leur structure. Ils pourront ainsi construire progressivement les grandes étapes de mise en œuvre des évolutions.

Cette formation permettra aux participants d'appréhender les enjeux de cette nouvelle évaluation dans le pilotage de leur structure. Ils pourront ainsi construire progressivement les grandes étapes de mise en œuvre des évolutions, de s'approprier le nouveau référentiel unique et les critères impératifs et de se préparer à l'évaluation et notamment au regard des 18 critères impératifs.

OBJECTIFS

- Maîtriser les clés de compréhension juridique et méthodologique de la nouvelle réforme des évaluations externes
- S'approprier le nouveau référentiel unique et les critères impératifs
- Se préparer à l'évaluation et notamment au regard des 18 critères impératifs



INTRA



Nous
contacter



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

CONTENU

Module 1 : Les clés de compréhension de la structure et de la méthodologie de l'évaluation

- Identifier les enjeux de la réforme
- Comprendre le contexte réglementaire
- Maîtriser les clés de compréhension de la structure et de la méthodologie de l'évaluation
- Répondre au recueil des besoins

A l'issue de la formation les participants seront capables de :

- Comprendre la réforme et ses attendus
- Comprendre le référentiel et les méthodes évaluatives

Module 2 : Conduire un plan d'action pour répondre aux exigences des critères impératifs du nouveau référentiel de l'évaluation

- Comprendre et analyser les 18 critères impératifs
- S'approprier les trames de documents attendus dans le cadre des 18 critères impératifs
- S'approprier une méthodologie de l'amélioration continue et du suivi du plan d'action

A l'issue de la formation les participants seront capables de :

- Comprendre le contenu et les attendus des 18 critères impératifs
- Mettre un oeuvre les documents essentiels demandés par les 18 critères impératifs
- Déployer une démarche d'amélioration continue

Prérequis

Aucun

PUBLICS

- Responsables qualité,
- Directeurs qualité
- Référents qualité
- Tout professionnel concerné

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Pédagogie interactive alternant :**
- Apports théoriques et méthodologiques
 - Étude de situations
 - Échanges et mutualisation

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

- Consultant et formateur senior évaluation externe qualité projet d'établissement